6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Akela Pharma Inc.

Interdit à Akela Pharma Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 30 septembre 2012 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 28 novembre 2012.

Décision n°: 2012-FIIC-0242

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.